

Fiche de données de sécurité CE

selon le décret 1907/2006/CE, article 31

Nom commercial : BINZEL Antispritzerschutzmittel

Edition de: 26/07/2010

Dernière mise à jour: 29/09/2010

Date d'impression: 27/10/2010



1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation:

Nom du produit: BINZEL Antispritzerschutzmittel
Emploi de la substance / de la préparation: Protection de surface

Producteur/fournisseur: Alexander Binzel Schweißtechnik GmbH & Co. KG
Postfach 10 01 53 / D- 35331 Gießen
+ 49 (0) 6408/59-0

Téléphone: Documentation technique
+ 49 (0) 6408/59-0
Téléphone: technisedokumentation@binzel-abicor.com
e-Mail:

En cas d'urgence: bureau de consultation national pour les intoxications à Berlin
Téléphone: + 49 (0) 3019240
Télécopie : + 49 (0) 3030686721

2. Identification des dangers

Principaux dangers: néant

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3. Composition/informations sur les composants


Caractérisation chimique

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers: néant

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours

Indications générales:  Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Aucune mesure particulière n'est requise.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux: Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin. Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Indications destinées au médecin:

Traitement: En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons. Observation subséquente de cas de pneumonie et d'oedème pulmonaire

Fiche de données de sécurité CE

selon le décret 1907/2006/CE, article 31

Nom commercial : BINZEL Antispritzerschutzmittel

Edition de: 26/07/2010

Dernière mise à jour: 29/09/2010


Date d'impression: 27/10/2010



5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:	CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:	Jet d'eau à grand débit.
Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Carbone et Eau
Majeur produits de combustion:	Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Equipement spécial de sécurité:	Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Autres indications	Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:	Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloignées les sources d'incendie. En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire. Porter un vêtement personnel de protection
Mesures pour la protection de l'environnement:	 Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Méthodes de nettoyage/ récupération:	Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
Indications complémentaires:	Aucune substance dangereuse n'est dégagée. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7. Manipulation et stockage

Manipulation:	
Précautions à prendre pour la manipulation:	- Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés
Préventions des incendies et des explosions:	voir paragraphes 15
Stockage:	voir paragraphes 15
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:	voir paragraphes 15
Indications concernant le stockage commun:	Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage:	voir paragraphes 15
Température de stockage recommandée:	+5°C / +30 °C l'humidité < 80 %

Fiche de données de sécurité CE

selon le décret 1907/2006/CE, article 31

Nom commercial : BINZEL Antispritzerschutzmittel

Edition de: 26/07/2010

Dernière mise à jour: 29/09/2010

Date d'impression: 27/10/2010



8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour

l'agencement des installations techniques :
Composants présentant des valeurs-seuil
à surveiller par poste de travail:

Sans autre indication, voir point 7.

Indications complémentaires:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et
d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser Protection préventive de la peau par un onguent

Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration
du matériau des gants:

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:



Caoutchouc nitrile

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques.

Lunette de protection anti - bris de verre

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs.

Fiche de données de sécurité CE

selon le décret 1907/2006/CE, article 31

Nom commercial : BINZEL Antispritzerschutzmittel

Edition de: 26/07/2010

Dernière mise à jour: 29/09/2010

Date d'impression: 27/10/2010



9. Propriétés physiques et chimiques

Indications générales	
Forme:	Liquide
Couleur:	selon désignation produit
Odeur:	caractéristique
Modification d'état	
Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition:	> 180°C
Point d'éclair:	> 250°C
Auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Densité à 20°C:	0,88 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	non ou peu miscible
Viscosité	
Cinématique à 20°C	18 s (DIN 53211/4)
Solvants organiques:	0,0%

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique /

conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Substances à éviter:

Agents d'oxydation forts.

Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

-

Effet primaire d'irritation:

-

de la peau:

Pas d'effet d'irritation.

des yeux:

Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques

complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Informations écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

* 13. Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Code déchet :

Utilisé CED

Catalogue européen des déchets	
13 02 05 *	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
15 01 10 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 01 02	emballages en matières plastiques

Emballages non nettoyés:

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Fiche de données de sécurité CE

selon le décret 1907/2006/CE, article 31

Nom commercial : BINZEL Antispritzerschutzmittel

Edition de: 26/07/2010

Dernière mise à jour: 29/09/2010

Date d'impression: 27/10/2010



14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):	
Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):	-
Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer):	
Classe IMDG/GGVmer:	-
Polluant marin:	Non
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:	
Classe ICAO/IATA:	-

Indications complémentaires de Transport: -

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE:	Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
Phrases R:	néant
Prescriptions nationales:	
Indications sur les restrictions de travail:	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):	inadmissible > voir décret de sécurité d'exploitation
Classification 'décret de sécurité d'exploitation':	-
Classe Part en %	-
Classe de pollution des eaux:	Classe de danger pour l'eau 1 (classe de pollution des eaux 1): peu polluant
Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction	
Stockage	Ne pas stocker avec les aliments
VOC & MAL:	-
MAL:	00-1

16. Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

* Données modifiées par rapport à la version précédente